



Circulaire 6190

du 17/05/2017

Soutien au développement de projets liés à l'alimentation équilibrée et durable dans les écoles fondamentales - Appel à projets 2017-2018

FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
 - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveau : fondamental, ordinaire et spécialisé

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- jusqu'au 1^{er} juin 2017

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite :

Mot-clé :

Alimentation

Destinataires de la circulaire

- Aux Chefs d'établissement d'enseignement fondamental ordinaire ou spécialisé organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

- Aux membres des Services d'Inspection de l'enseignement fondamental, spécialisé et ordinaire, organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour information :

- Aux Pouvoirs organisateurs

Signataire

Ministre / Madame Marie-Martine SCHYNS, Ministre de l'Education
Administration :

Numéro vert de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire

Michel DESTINE

02/ 690 85 56

michel.destine@cfwb.be

Nombre de pages : 4 pages

**Appel à projets 2017-2018 – Soutien au développement de projets liés à l'alimentation équilibrée et durable dans les écoles fondamentales
(date de remise des candidatures pour le 1^{er} juin 2017 au plus tard)**



**Vous souhaiteriez aborder le thème de l'alimentation équilibrée et durable dans votre école mais vous ne savez pas par où commencer ?
Elaborez votre projet, tout en étant accompagné(e) par des professionnels, et posez la candidature de votre école pour bénéficier d'un soutien financier pour sa concrétisation !**

De plus en plus d'écoles prennent des initiatives diverses en matière d'alimentation à l'école. Le présent appel à projets a pour objectif d'accompagner les acteurs scolaires dans la prise de décision collective pour améliorer la question de l'alimentation à l'école.

En effet, si chacun de nous souhaite offrir une alimentation de qualité à l'ensemble de nos élèves, la mise en pratique de ce souhait peut s'avérer semée d'embûches.

Afin de les surmonter, il me semble primordial d'assurer un environnement alimentaire satisfaisant et de développer des projets alliant information et sensibilisation à une alimentation équilibrée, saine et durable et au goût, ou encore une réflexion critique relative à la consommation. Pour atteindre cet objectif et pérenniser les bonnes pratiques alimentaires, la mise en projet me paraît incontournable au même titre que l'implication de l'ensemble des partenaires du milieu éducatif. Cette mise en projet nécessite de partir de la concertation de l'ensemble des acteurs concernés (direction, enseignants, parents, PO, PSE-PMS, personnel de cuisine et responsable des repas, encadrant(e), etc.), pour décider ensemble de la situation que l'on souhaite améliorer pour le bien-être et la santé de tous, en respectant les objectifs éducatifs et pédagogiques et les missions de l'école. Si la volonté est de mobiliser les adultes, les élèves ne sont pas oubliés car ils seront impliqués via les actions que peuvent mener des enseignants et des partenaires éducatifs et de santé dans l'école.

C'est dans cette optique que je vous invite à participer à la démarche « Qu'y a-t-il au menu à l'école ? » via le site www.mangerbouger.be de l'asbl Question Santé.

Cette démarche propose de s'interroger collectivement et de se concerter sur les besoins et les priorités de chacun en matière d'alimentation, afin d'identifier le(s) levier(s) générateur(s) d'un changement durable. Elle permettra de mettre en place un projet porté par l'ensemble de l'école, des actions dans les classes ou encore des changements dans le réfectoire, dans les menus, dans l'organisation...

Par exemple : *créer un potager à l'école, réfléchir au gaspillage et trouver des moyens de diminuer les déchets, diminuer le bruit à la cantine pour valoriser le moment du repas, proposer plus d'aliments locaux et de saison, introduire plus de végétarisme à la cantine, etc.*

Sur l'affiche « **Qu'y a-t-il au menu ?** » jointe à la présente circulaire, vous trouverez des axes thématiques sur lesquels vous pouvez porter un changement. **Cette affiche, ainsi qu'un flyer présentant le site Manger Bouger et son nouvel espace écoles, vous parviendra sous peu également par voie postale.**

N'hésitez pas à l'afficher au sein de votre établissement pour interpeller tout un chacun sur différentes questions en lien avec l'alimentation et ainsi élargir la réflexion en donnant l'envie de se lancer dans un projet, que ce soit au niveau de la classe, de plusieurs classes ou de l'école entière.

Concrètement, le site www.mangerbouger.be vous propose un accompagnement, pas à pas, de la définition et à la concrétisation d'un projet basé sur l'amélioration de l'alimentation à l'école, via son espace destiné aux professionnels de l'enseignement accessible sur www.mangerbouger.be/ecoles.

En plus de cet accompagnement progressif, ouvert à toutes les écoles, **un appel à projet est lancé dans le but d'octroyer un soutien financier, à hauteur de 3000 € maximum**, pour les projets sélectionnés, dans la limite du budget disponible.

Les inscriptions pour bénéficier de l'accompagnement de Manger Bouger sont par ailleurs ouvertes à toutes les écoles, même à celles qui ne souhaitent pas rentrer un dossier de candidature pour un soutien financier.



Comment s'inscrire à la démarche « Qu'y a-t-il au menu à l'école ? » ?

1- Phase d'inscription : marquez votre intérêt pour la démarche en vue de bénéficier d'un accompagnement à la mise en projet sur la thématique de l'alimentation à l'école :

Inscrivez-vous sur www.mangerbouger.be/ecoles au plus tard le **1er juin 2017**,

Votre école bénéficiera ainsi de l'accompagnement méthodologique de Manger Bouger pour mettre en route votre projet alimentation au sein de votre établissement.

2- Phase de concertation des acteurs de l'école et de prise de décision collective pour améliorer l'alimentation :

L'école, ou un adulte-référent (un enseignant, un agent du CPMS, un partenaire extérieur, etc.), initie la démarche en favorisant auprès des acteurs de l'école la

réflexion autour de cette question par des méthodes participatives : l'objectif étant de décider ensemble de la situation que l'on souhaite améliorer pour le bien-être et la santé de tous, en respectant les objectifs éducatifs et pédagogiques ainsi que les missions de l'école.

A cette fin, divers soutiens sont mis gratuitement à votre disposition sur le site www.mangerbouger.be/ecoles :

L'outil "Se mettre à table" :

Cet outil vous invite à entamer une démarche qui consiste avant tout en une concertation, une interrogation collective autour des situations que vous observez dans votre école. L'objectif étant de vous aider à construire tous ensemble un projet qui soit cohérent à la fois avec les besoins « santé » des élèves et une visée éducative. L'outil est également composé d'un ensemble de fiches théoriques et pratiques qui vous soutiennent dans votre démarche concertation.

L'accompagnement Manger Bouger à l'outil « Se mettre à table » :

Pas à pas, Manger Bouger vous accompagne dans votre mise en projet collective autour de l'alimentation à l'école. Après inscription à l'accompagnement, vous serez guidé à travers l'Outil "Se mettre à table" grâce à un chemin découpé en plusieurs étapes que vous recevrez via mail.

Des coups de pouce :

Avec des conseils clés pour vous aider à réussir votre projet et des liens vers des associations ou personnes ressources.

Un panier à idées :

Rempli d'outils pédagogiques, des brochures, des documents d'information... pour vous inspirer, vous faire découvrir des initiatives et vous soutenir.

3- Vous souhaitez bénéficier d'un soutien financier pour concrétiser votre projet ? Envoyez votre dossier - via le formulaire de candidature qui vous sera remis après votre inscription sur le site www.mangerbouger.be - **au plus tard le 30 octobre 2017.**

Un budget détaillé vous sera demandé lors de la remise du dossier. Vous devrez y indiquer les dépenses éligibles prévues pour la réalisation de votre projet. Exemples de dépenses éligibles : rémunération des animateurs, des diététiciens, des formateurs, des conférenciers, achat de matériel pour la réalisation d'une production finale en lien avec le projet, etc. Exemples de dépenses non éligibles : achat informatique, de mobilier, etc. En cas de doute, contactez le chargé de mission à la Direction générale de l'Enseignement obligatoire.

Votre projet sera soumis au jury qui vérifiera l'adéquation de celui-ci avec les conditions de participation et les critères de sélection suivants :

Critères de participation :

- ✓ Vous avez marqué votre intérêt pour la démarche sur www.mangerbouger.be (avant le 1^{er} juin 2017) et en vous inscrivant à l'accompagnement à la mise en projet proposé.
- ✓ Vous avez remis, via le site, un dossier de candidature complet dans les délais impartis.
- ✓ Vous avez désigné une personne référente du projet au sein de l'école.
- ✓ Le projet a pour objectif de travailler un axe de l'alimentation à l'école en veillant à favoriser la réflexion par des méthodes participatives.

Critères de sélection :

- ✓ **Participation active d'au minimum trois acteurs de fonction différente au sein de l'école** : le projet montre clairement que plusieurs parties (PO, direction, enseignants, éducateurs, élèves, parents, cuisiniers, ...) sont impliquées dans le processus de création ou dans le déroulement du projet, et comment elles le sont – à ce sujet, une méthodologie et un accompagnement à l'élaboration du projet vous seront proposés.
- ✓ **Partenariat** : le projet intègre un ou plusieurs partenaires ou favorise les collaborations avec des associations ou des structures externes.
- ✓ **Réalisme et faisabilité** : Le dossier de candidature montre clairement que le porteur du projet a défini des objectifs qui pourront ou tout au moins devraient pouvoir être atteints.
- ✓ **Globalité et cohérence** : Le dossier de candidature montre clairement que le projet est intégré dans le projet d'établissement, le projet éducatif, ... et que l'alimentation est au centre des préoccupations de l'école.
- ✓ **Sensibilisation pédagogique** : Le dossier de candidature montre clairement qu'un processus de sensibilisation pédagogique est mis en place au sein de l'école.
- ✓ **Durabilité du projet** : Le dossier de candidature montre clairement qu'il ne s'agit pas d'un projet isolé et que tout est mis en place pour que la campagne soit durable (suivi, sensibilisation,...). Des prolongements sont envisagés après la réalisation de l'activité proprement dite.
- ✓ **Budget adéquat** et joindre le budget prévisionnel détaillé pour la durée du projet.



Si votre projet est sélectionné :

1. La phase de concrétisation de votre projet pourra alors démarrer dès réception de l'arrêté de subvention (dans le courant du mois de novembre). Les partenaires identifiés dans la phase d'élaboration du projet resteront disponibles pour d'autres conseils et outils. Le projet devra se dérouler au cours de l'année scolaire 2017-2018 et les dépenses relatives à sa réalisation devront prendre fin le 30 juin 2018.
2. Pour le **30 août 2018**, les écoles devront rentrer à l'administration un **rapport sur les actions** menées et les **justificatifs des frais** engagés. Dans cette perspective, un canevas vous sera communiqué lors des résultats de la sélection. Le montant octroyé à la fin du projet correspondra à la somme des frais réels engendrés par le projet, sur base des pièces justificatives remises.

Par ailleurs, au cours du dernier trimestre de l'année scolaire 2017-2018, une **valorisation des actions** sera envisagée (publication sur le site www.mangerbouger.be).



Si votre projet n'est pas sélectionné :

Vous pourrez continuer à bénéficier de l'accompagnement Manger Bouger et, bénéficier de l'ensemble des outils mis à votre disposition sur le site www.mangerbouger.be/ecoles.

En espérant que cette campagne pour la promotion d'une alimentation saine suscite votre vif intérêt, je vous souhaite un excellent succès dans cette démarche.

La Ministre de l'Education,

Marie-Martine SCHYNS

Qu'y a-t-il au menu ?

www.mangerbouger.be/ecoles

LES POUBELLES
DÉBORDENT ?



TROP
D'ADDITIFS ?



BIO OU
PAS BIO ?



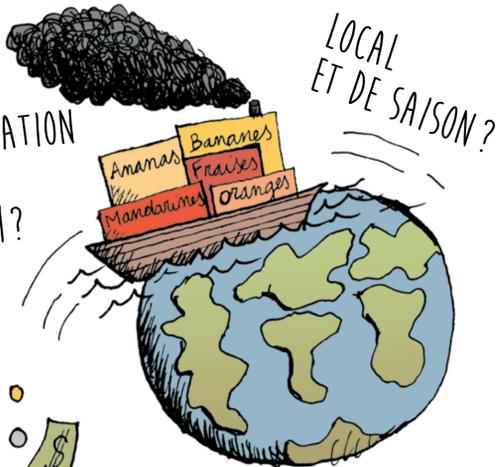
CANTINE OU RÉFECTOIRE ?



VIANDE
OU VÉGÉ ?



LA COLLATION
À 10H
OU À 4H ?



UN POTAGER SCOLAIRE ?



CONSOMMER,
C'EST UN CHOIX ?



MANGER SAIN,
ÇA COÛTE CHER ?



J'ACHÈTE
OÙ ?



DANS MA BOÎTE
À TARTINE ?



FAIS PAS CI,
FAIS PAS ÇA ?



DU BRUIT AU
RÉFECTOIRE ?



LES PARENTS
AVEC L'ÉCOLE ?



À CHACUN
SON MENU ?



Avec la participation de :